

La prise en charge et la réalisation des I.V.G.

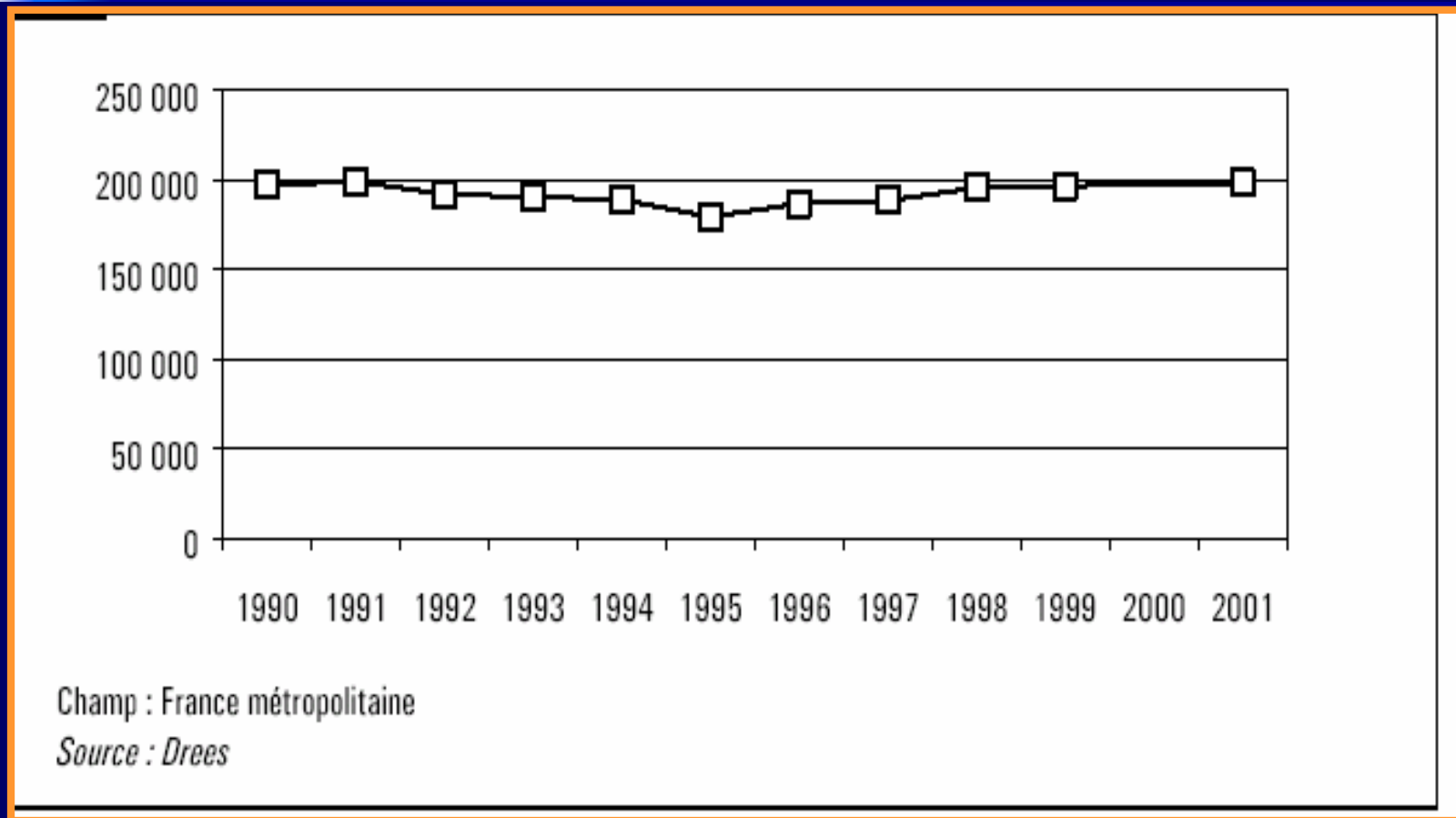
Dr J. ATTIA-SOBOL

Service de Gynécologie obstétrique
Pr. RAUDRANT

Hôtel-Dieu - Lyon

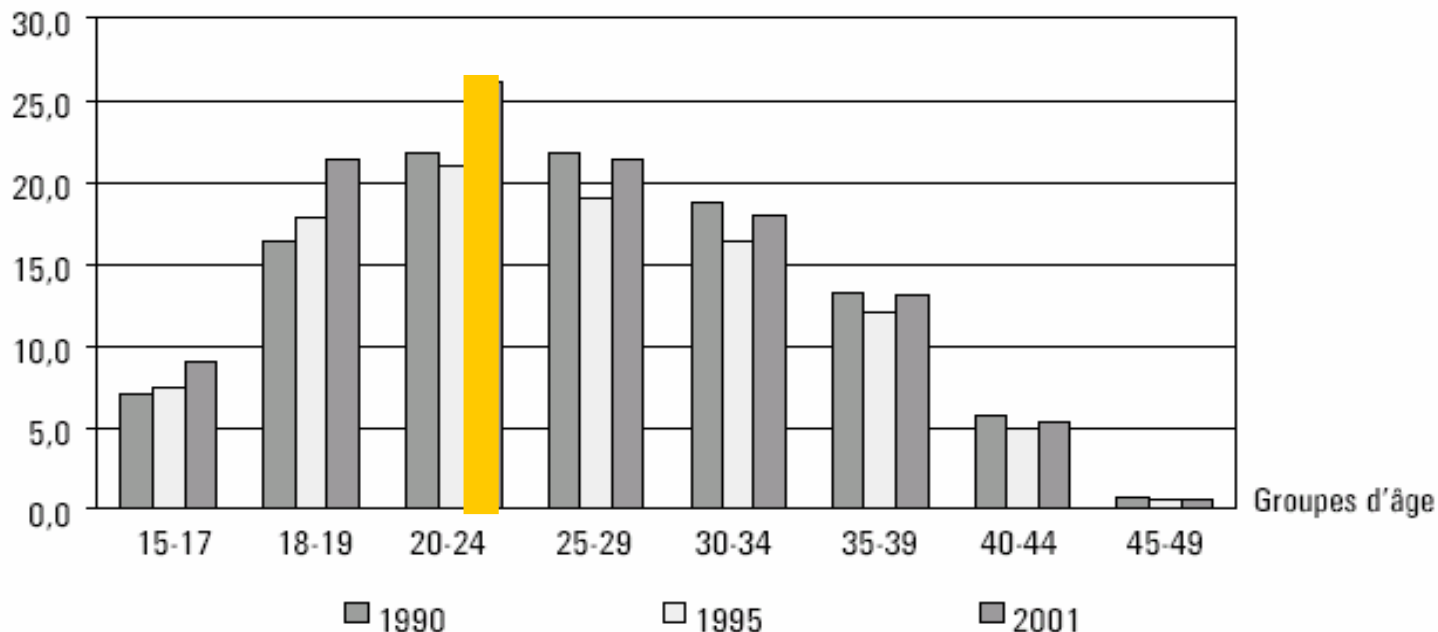
31^{ème} Forum Médical Lyonnais
20 novembre 2004

Évolution du nombre d'IVG Drees* décembre 2003



* Direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques

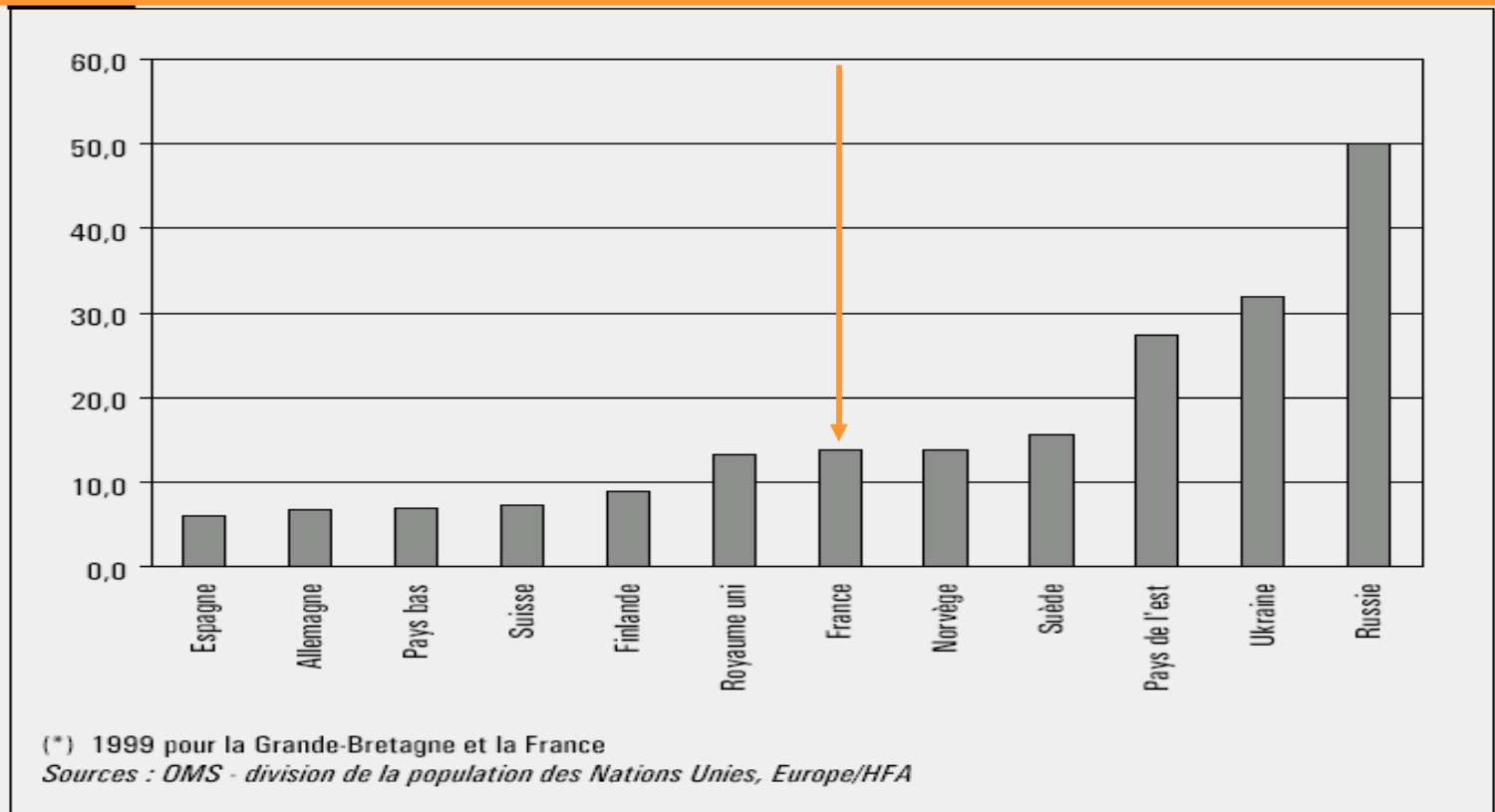
Nombre moyen d'IVG/ 1000 femmes entre 20 et 24 ans, période de forte fécondabilité, le recours à L'IVG est le plus fréquent



Champ : France métropolitaine
Source : Drees (PMSI, SAE, BIG)

Les IVG en Europe

13,8/ 1000 en 2001 de 15 à 49 ans en France



Loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001

Allongement du délai légal



Passage de 12 à 14 SA + 0

Suppression de l'obligation de l'entretien
« dit social » pour les majeures

Pour la mineure non émancipée,
accompagnement par la personne majeure
de son choix

Pour la mineure non émancipée

- la loi ne revient pas sur le principe de l'autorisation parentale qui demeure la règle, mais elle prévoit une dérogation à ce principe
- dans le cas d'absence de consentement, lorsque la mineure persiste dans son refus, un adulte référent est requis

Pour la mineure non émancipée

- il s'agit d'une IVG dans sa globalité, y compris les actes médicaux qu'elle comporte
- une autorisation d'opérer n'est donc pas nécessaire, ni de la part des parents, ni d'une quelconque autre personne majeure
- l'adulte accompagnant n'a donc pas le droit de délivrer une autorisation d'opérer alors que le médecin a toujours l'obligation de réaliser une intervention en cas d'urgence

Les techniques d'IVG en fonction de l'âge gestationnel

Jusqu' à 7 SA (49 jours d'aménorrhée)



technique médicamenteuse en hospitalisation ou à domicile



De 7 à 14 S.A.
technique chirurgicale

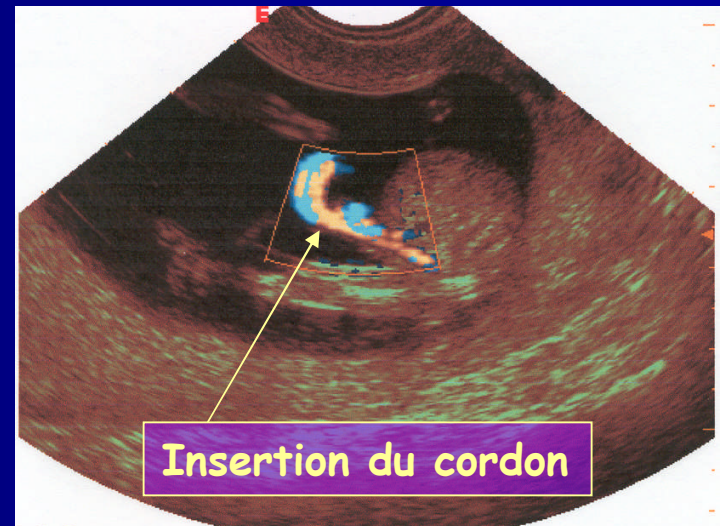
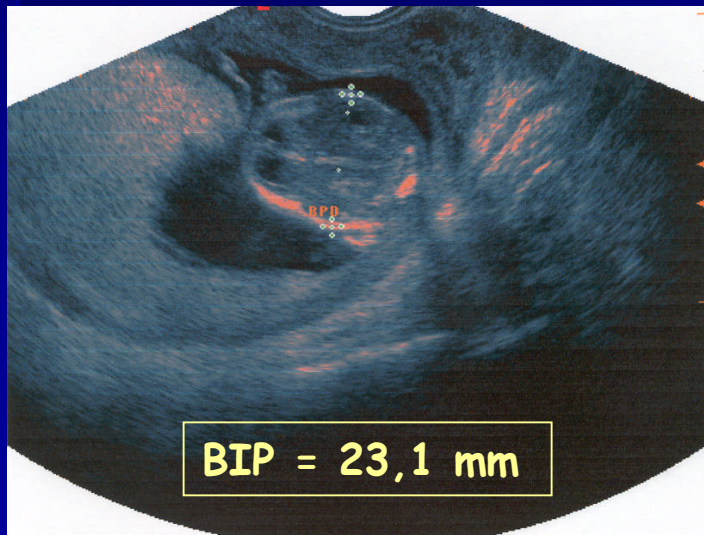
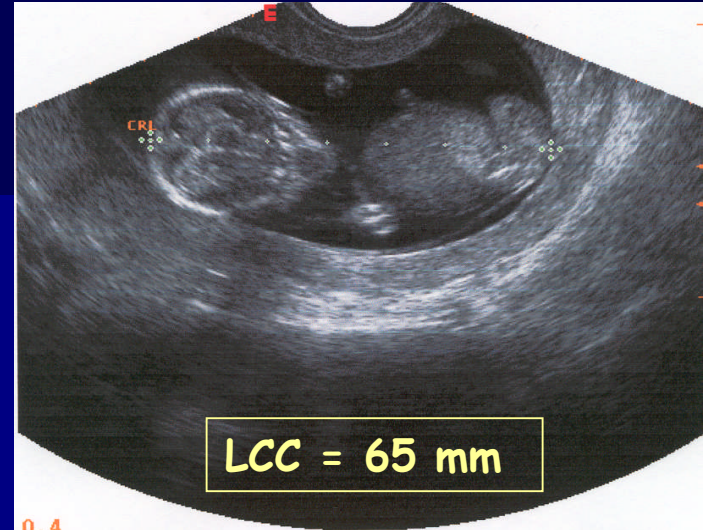
La technique chirurgicale de 7 à 12 S.A.

- repose sur la dilatation du col et l'évacuation du contenu utérin par aspiration dans des conditions strictes d'asepsie
- la dilatation du col est précédée d'une préparation cervicale médicamenteuse
- l'aspiration peut se faire sous A.L. ou A.G.

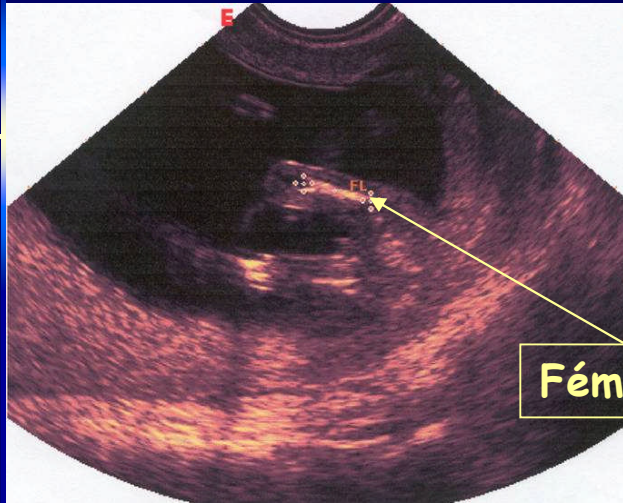
Technique chirurgicale de 12 à 14 S.A.

- cette technique requiert une formation spécifique : opérateur dépendant
- préparation du col médicamenteuse avec Mifépristone 200 mg per os 36 à 48 H avant l'aspiration et Misoprostol 400 mg per os à l'entrée dans le service
- dans notre service, elle se fait obligatoirement sous anesthésie générale

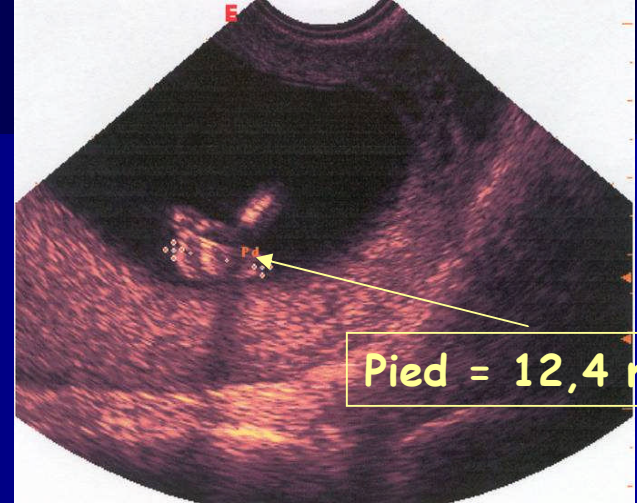
Échographie endovaginale : 13 SA



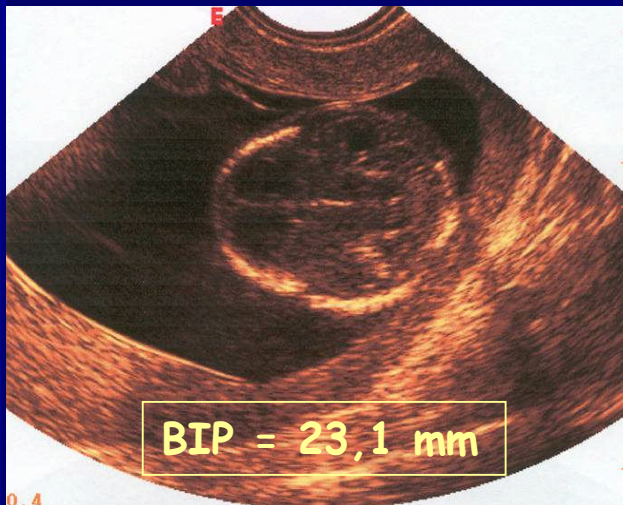
Échographie endovaginale : 13 SA



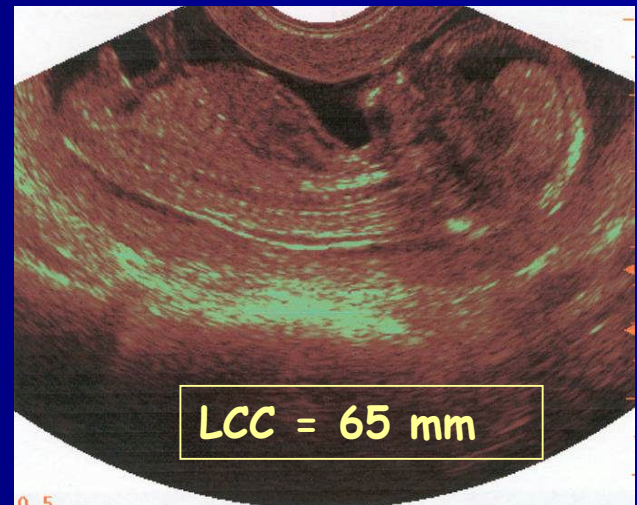
Fémur = 9,3 mm



Pied = 12,4 mm



BIP = 23,1 mm



LCC = 65 mm

IVGM en ambulatoire

- rendue possible

loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001
relative à l'IVG et la contraception

La technique médicamenteuse à domicile

Décret 2 juillet 2004

« Les IVG pratiquées par un médecin dans le cadre de la convention... sont exclusivement réalisées par voie médicamenteuse et jusqu'à la fin de la 5ème de grossesse.

Le médecin assure le suivi de la femme conformément aux recommandations de l' ANAES »

La technique médicamenteuse à domicile

Décret 2 juillet 2004

« Pour s'approvisionner en médicaments... le médecin passe commande à usage professionnel auprès d'une pharmacie d'officine.

Cette commande, rédigée dans les conditions prévues à l'article R.5194, indique le nom de l'établissement public ou privé, avec lequel il a conclu la convention ...et la date de cette convention.»

Qui peut les réaliser ?

- tout médecin gynéco obstétricien ou gynécologue médical
- tout médecin généraliste justifiant d'une expérience professionnelle adaptée (IVG M dans établissement de santé)
- signature d'une convention

L'arrêté du 23 juillet 2004 relatif aux forfaits afférents à l'IVG (1)

« Le prix limite du forfait attribué au médecin ayant effectué une IVGM dans les conditions prévues ... est fixé à 191,74 EUR.

- Ce forfait inclut le prix TTC des médicaments

Mifégyne la boîte de 3 cps → 76,37€

Gymiso® la boîte de 2 cps → 15,37 €

L'arrêté du 23 juillet 2004 relatif aux forfaits afférents à l'IVG (2)

Outre la prise en charge des médicaments, ce forfait couvre :

- la consultation (consentement de la patiente)
- les consultations d'administration de la Mifégyne® et du Gymiso® et
- la dernière consultation de contrôle. »
soit 4 consultations au total

L'arrêté du 23 juillet 2004 relatif aux forfaits afférents à l'IVG (3)

Non inclus dans le forfait

- La consultation de diagnostic de grossesse
- L' ou les échographies

Modalités pratiques

- Choix laissé à la patiente
- Information complète
- Recueil du consentement écrit de la femme
- Accompagnement par la personne de son choix
- Distance < 1 heure du centre référent
- Evaluation " médico-psycho-sociale des patientes éligibles
- 7 SA → EEV avec mesures sac, vv , embryon

Modalités pratiques

- Exclusion des femmes Rhésus négatif
- Fiche de liaison
- Prise de médicaments en présence du médecin
- Prescription d'antalgiques
- Insister sur la visite de contrôle 14 à 21j après
- Information complète sur les IST et sur la contraception

La technique médicamenteuse en hospitalisation

- Mifépristone (cp à 200 mg), soit 3 comprimés donnés en une seule prise en présence du médecin ou de l'infirmière ayant délégation du médecin (nouvelles données)
- Suivi 36 à 48 H plus tard, de l'hospitalisation pour le misoprostol (cp à 200 µg) 2cp que l'on renouvelle 3H plus tard soit 4 cps au total

La technique médicamenteuse « à domicile » protocole Hôtel-dieu

- Mifépristone 600 mg, soit 3 comprimés donnés en une seule prise en présence du médecin ou de l'infirmière ayant délégation du médecin

Les cp (4) de misoprostol sont donnés à la patiente le même jour

- Suivi 36 à 48 H plus tard de la prise à domicile de 2cp de Misoprostol renouvelée 3 heures plus tard

Fiche de critères d'exclusion du misoprostol à domicile expérience Hôtel-Dieu

- Patiente mineure
- Terme limite (49 jours d'aménorrhée) et ou sac gestationnel > 30 mm
- Grossesse gémellaire
- Anémie sévère, asthme sévère non équilibré
- Antécédents d'allergie à cette molécule
- Antécédents cardiovasculaires (ischémie, angor, syndrome de Raynaud, HTA sévère, trouble de l'hémostase)
- Utérus cicatriciel
- Dysménorrhée sévère, hyperménorrhée
- Malformation utérine connue

Critères psychologiques et socio-économiques d'exclusion

- Patiente « vomisseuse »
- Femme psychologiquement fragile *
ambiguïté concernant la décision
- Autres**
Patiente ne comprenant pas les explications
L'absence d'accompagnant
Logement éloigné d'un centre hospitalier

A remplir par le médecin , avis de la conseillère et du personnel soignant pour les derniers critères (* **)

Consultations Pré IVG

- 1ère consultation médicale diagnostic de grossesse
- délai de réflexion



7 jours

- procédure d'urgence permet de raccourcir le délai de réflexion



48 heures

Consultation pré IVG



- groupage et phénotype × 2
- bilan [ACI]
- proposer un dépistage des IST dont l'infection par le VIH
- frottis cervicovaginaux de dépistage
- Échographie endovaginale
- Discussion de la contraception

IVG M à domicile

La femme rentre chez elle avec

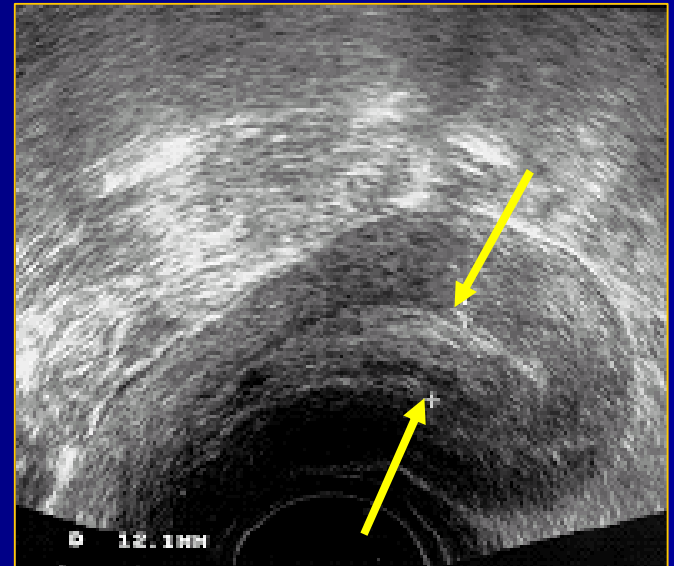
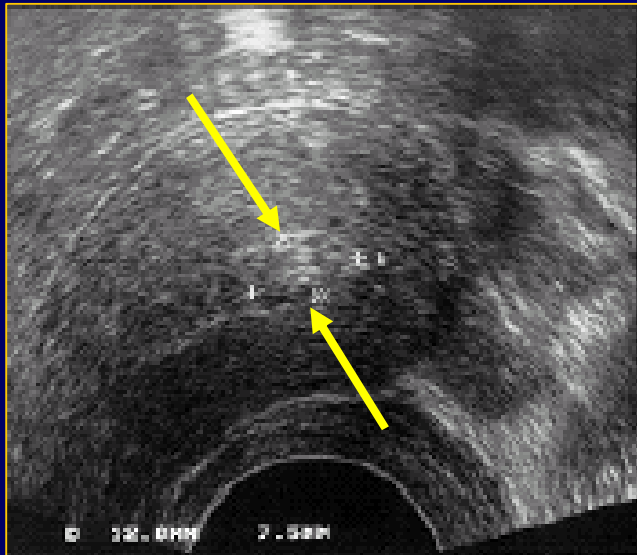
- Les instructions expliquées et écrites
- Les coordonnées du centre de référence et du service d'urgence
- Une ordonnance : un antalgique puissant, un antiémétique
- La prescription d'une contraception adaptée
- Les 4 comprimés de CYTOTEK® à prendre per os 2 comprimés x 2 (3 h)
- Le rendez-vous de contrôle obligatoire dans les 14 à 21 jours

Contrôle échographique (50 patientes)

Ø antéro-post en coupe sagittale

≥ 15 mm

2 patientes, dont 1 à 15 et l'autre à 19 mm
Aucun geste chirurgical complémentaire



Conclusion

- information
- recommandations de l'ANAES
mars 2001 prise en charge de l'IVG
jusqu'à 14 semaines
- information sur les IST
- choix de la contraception